

DISPOSITIF MAJ' 2006

Afin d'accompagner les jeunes ayant 18 ans dans l'année 2024 dans leur future vie d'adulte, la municipalité s'engage en leur offrant un bon de 100€.

Comment ça marche ?

Chaque jeune peut se voir délivrer un bon d'une valeur de 100€.

Ces chèques sont utilisables auprès des prestataires inscrits dans « Kadéos ».

Pour qui ?

Jeunes Eaunois ayant 18 ans dans l'année 2024.

Comment récupérer le chèque après confirmation du service scolaire ?

***Remise officielle le VENDREDI 5 JUILLET à 18H à l'Abbaye.**

*Sur RDV les vendredis 19/07, 03/08 et 17/08 à partir de 17h30.

Comment réserver le chèque ?

1. Compléter le coupon d'inscription ci-dessous ou le formulaire disponible sur le site de la Mairie :

Enfance jeunesse/Chèques jeunes

2. Fournir en plus du coupon :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents
- Le livret de famille des parents
- La carte d'identité

3. Renvoyer le dossier complet avant le 14/06/2023 via le formulaire en ligne sur le site de la mairie ou à envoyer par mail à : service.scolaire@mairieaunes.fr

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

Renseignements généraux du responsable légal habitant sur Eaunes :

Prénom et nom du responsable légal

Adresse

Téléphone

E-mail

Renseignements généraux du jeune :

Prénom et nom du jeune

Date de naissance

Téléphone

E-mail

Je soussigné(e) (*nom du jeune*)

m'engage à venir récupérer en personne le chèque le :

Vendredi 5 juillet à 18h00

Vendredi 19 juillet à 17h30

Vendredi 3 août à 17h30

Vendredi 17 août à 17h30

En cas de non récupération de mon chèque après le 17 août, mon chèque sera détruit.

Date de dépôt de la demande

Signature

Pièces à joindre :

- Justificatif de domicile du responsable légal
- Livret de famille
- Carte identité de l'enfant ou page de l'enfant du livret de famille.

⚠ AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ.

